

**COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE**

DE GARÇONS

9, RUE DE RÉVOL. 9

OLORON-SAINTE-MARIE B.-P.

*Le Directeur*

TÉLÉPHONE 305  
C.C.P. BORDEAUX 6709-58

Notre Réf. :

Votre Réf. :

Objet :

RAPPORT SUR L'ÉTAT ACTUEL DES LOGAUX AU  
COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE D'OLORON

Suite au vœu du 8 mars 1962 adopté à l'unanimité des Membres du Conseil départemental de l'Enseignement Technique, concernant les constructions des Collèges d'Enseignement Technique de JURANCON, OOLORON, MAULEON, j'ai l'honneur de vous préciser les points suivants :

1°) Les locaux occupés actuellement par le C.E.T. D'OLORON appartiennent à la ville d'Oloron qui les a cédés à l'Etat par bail emphytéotique de 99 ans à partir du 1er janvier 1948 (franc symbolique) - partie en rouge sur l'Etat des lieux ci-joint -.

Par délibération du 10 août 1959 la Municipalité s'est engagée à donner à l'Etat tous les locaux lui appartenant, l'Administration Centrale, d'après le lettre du 11 mai 1959 signée par M. l'Inspecteur d'Académie - Enseignement Technique -, ayant promis "un effort financier important sur l'Établissement : Construction de salles de classes, aménagement complet de l'immeuble municipal pour y installer un internat conforme aux règles actuelles". Nous pensons ainsi, dit M. l'Inspecteur d'Académie, rendre le Centre masculin aussi confortable et attrayant que le futur Centre féminin et doter ainsi votre ville d'un ensemble de 750 à 800 élèves".

A la date du 25 septembre 1959 le Comité Départemental des Constructions scolaires émettait un avis favorable au projet de cession gratuite à l'Etat par la Ville d'Oloron des immeubles communaux du Centre d'Apprentissage. A ces immeubles sont venus s'ajouter par achats successifs par l'Etat les immeubles (en vert sur le même état des lieux). Malgré ces perspectives encourageantes nous vivons dans des immeubles étriqués, très mal adaptés, et ceci est souligné chaque année, placés dans des conditions d'hygiène et de sécurité impensables.

2°) Un dortoir en bois où logent 78 élèves (photographie ci-jointe) récupéré en 1945 du Camp d'internement de GURS à 17 kms. d'Oloron, où les tuiles poreuses laissent passer l'eau en cas d'orage. Il pleut donc sur les lits et, par ailleurs, les taquets de bois soutenant la carcasse menacent de s'effondrer. Depuis plusieurs années on nous promet un dortoir en préfabriqué "Duc et Méric" ; cette année les

Promesses pourraient être tenues. Du moins faut-il encore l'espérer, malgré un retard très inquiétant déjà.

Trois autres dortoirs où logent 90 élèves sont bien abrités mais les lits y sont extrêmement serrés et le cubage d'air notoirement insuffisant.

58 internes logent en ville aux frais des parents pas toujours fortunés, faute de place dans l'Établissement.

Le problème est donc particulièrement angoissant sur le plan internat.

Sur le plan professionnel, salles de cours, ateliers, laboratoires, nous insistons sur le manque de salles de classe. Chaque année nous demandons des classes préfabriquées (4 pour la rentrée 1962) mais, rarement satisfaction nous est accordée malgré des promesses précises.

Sur le plan "sport" aucun gymnase, aucune salle couverte. En cas de pluie c'est le grouillement d'élèves essayant de trouver un abri sous les arbres, dans des réduits, dans des salles inoccupées s'il en existe. Les professeurs d'Éducation Physique très dévoués, à qui il convient de rendre hommage malgré tout, sont réduits au "chomage".

A l'instant où la Réforme de l'Enseignement prévoit un afflux d'élèves nous sommes dans l'incapacité d'en absorber davantage (352 cette année). Il ne sera pas possible en septembre 1962 de maintenir ces effectifs si des mesures d'urgence n'étaient pas prises. Or nous avons refusé l'an dernier 410 élèves, 120 ayant été admis au concours difficile en raison des sections très sollicitées. Cette situation nous paraît extrêmement grave sur le plan économique où de toutes parts on nous réclame des jeunes gens qualifiés. Nous sommes à même de caser dans le département :

- 40 électriciens-monteurs de plus par an (il faudrait doubler nos promotions) dans les secteurs semi-publics P.E.T., E.D.F., S.N.C.F. et secteurs privés.
- 30 électro-mécaniciens.
- 6 fraiseurs
- 8 tourneurs
- 16 dessinateurs

soit approximativement une centaine de jeunes-gens, qui iront grossir le nombre de chômeurs au lieu d'occuper des emplois créés et souvent vacants.

Membre de l'Association des Ingénieurs Civils de France, je suis appelé à traiter cette question devant l'association départementale ou régionale de cet organisme.

Vous trouverez ci-joint :

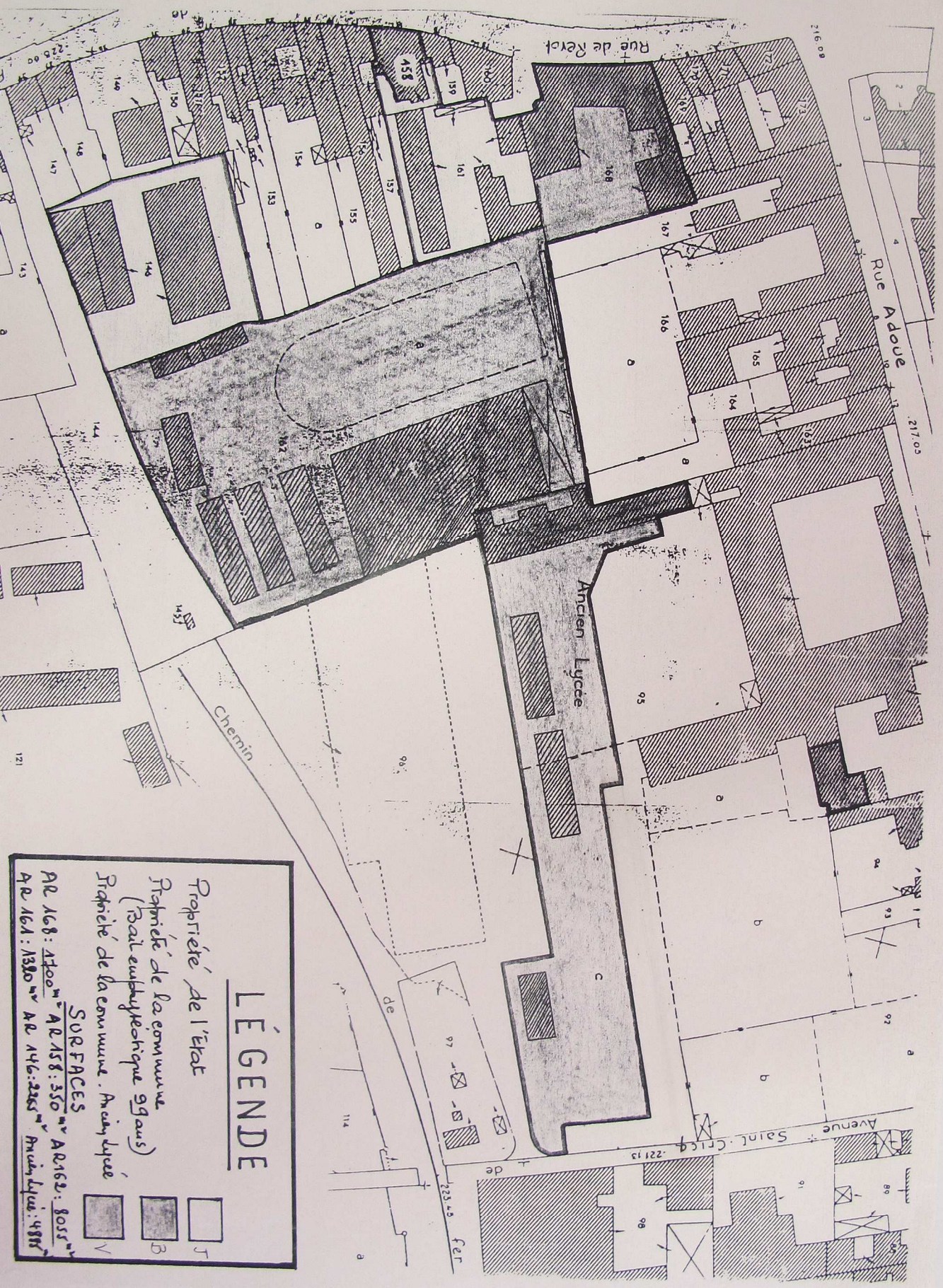
1°) copie d'une lettre de M. L'Inspecteur d'Académie en date du 16 août 1956 concernant l'inscription au titre du budget 1957 d'une somme de 220 millions. Ces crédits ne nous ont jamais été délégués malgré l'approbation du programme pédagogique.



Limites de l'Etat li nouveau  
 Pâti ments en deux :  
 Salles de classes préfabriquées :  
 Ateliers préfabriqués :

- 1
- 2
- 3

SORP  
 M. A. 1968  
 M. A. 1968

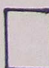




**LÉGENDE**

Propriété de l'État  
 Propriété de la commune  
 (Bâtiment technique 99ans)  
 Propriété de la commune. Ancien lycée

**SURFACES**

AR 168: 1100m<sup>2</sup> AR 158: 350m<sup>2</sup> AR 162: 805m<sup>2</sup>  
 AR 161: 1380m<sup>2</sup> AR 146: 285m<sup>2</sup> Ancien lycée: 488m<sup>2</sup>

 J  
 B  
 V

on du 30 novembre 1976  
D'OLORON.

J'ai l'honneur de vous transmettre un bref compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée le 30 novembre 1976 à la mairie d'Oloron au sujet du P.O.S. de la ville.

Monsieur BETY, directeur du G.E.P., après avoir abordé les problèmes de la construction d'un pont à Oloron, de la création d'axe routier en liaison avec l'Espagne, d'une zone industrielle, de la protection des zones forestières, a fait le point sur les terrains possibles pour la création d'un C.E.T. industriel garçons à Oloron.

1°) terrain de SOEIX proposé par la municipalité. Il a été convenu, suite à mon intervention, que ce terrain présentait un inconvénient majeur : situé à près de 3 kms. du centre ville, ce qui peut paraître peu éloigné, il n'est situé sur aucun axe routier important et est de ce fait absolument excentré, ce qui nécessiterait en particulier un ramassage scolaire qui ne serait pas compatible avec les ramassages scolaires des autres établissements de la ville. De plus, les élèves seraient à 95 %, au minimum, demi-pensionnaires ou internes.

2°) terrain à proximité du lycée, opération n° 58, de surface 1,68 ha., surface trop insuffisante pour pouvoir envisager la construction d'un C.E.T., d'autant plus que les installations du C.A.P. de Remontées Mécaniques nécessitent un espace important. A titre d'exemple, le C.E.T. actuel occupe 1,55 ha. soit 0,13 ha. de moins que ce terrain et nous avons cruellement besoin de place.

Monsieur le Maire intervient en pensant que cela semble suffisant et regrette que l'administration de l'Education Nationale n'ait pas su étudier les propositions de la ville relatives à l'emplacement du vieux lycée. Puis il dit souhaiter me rencontrer pour m'exposer les propositions de la ville au sujet du terrain occupé par le vieux lycée.

En conclusion, Monsieur BETY et son service étudieront dans le cadre du P.O.S. la recherche d'un terrain pour la construction d'un C.E.T. dans une zone plus favorable. Et il en existe.

le Directeur,

A. PUJOL

*Collège Communal*

*Classe des Ligues*

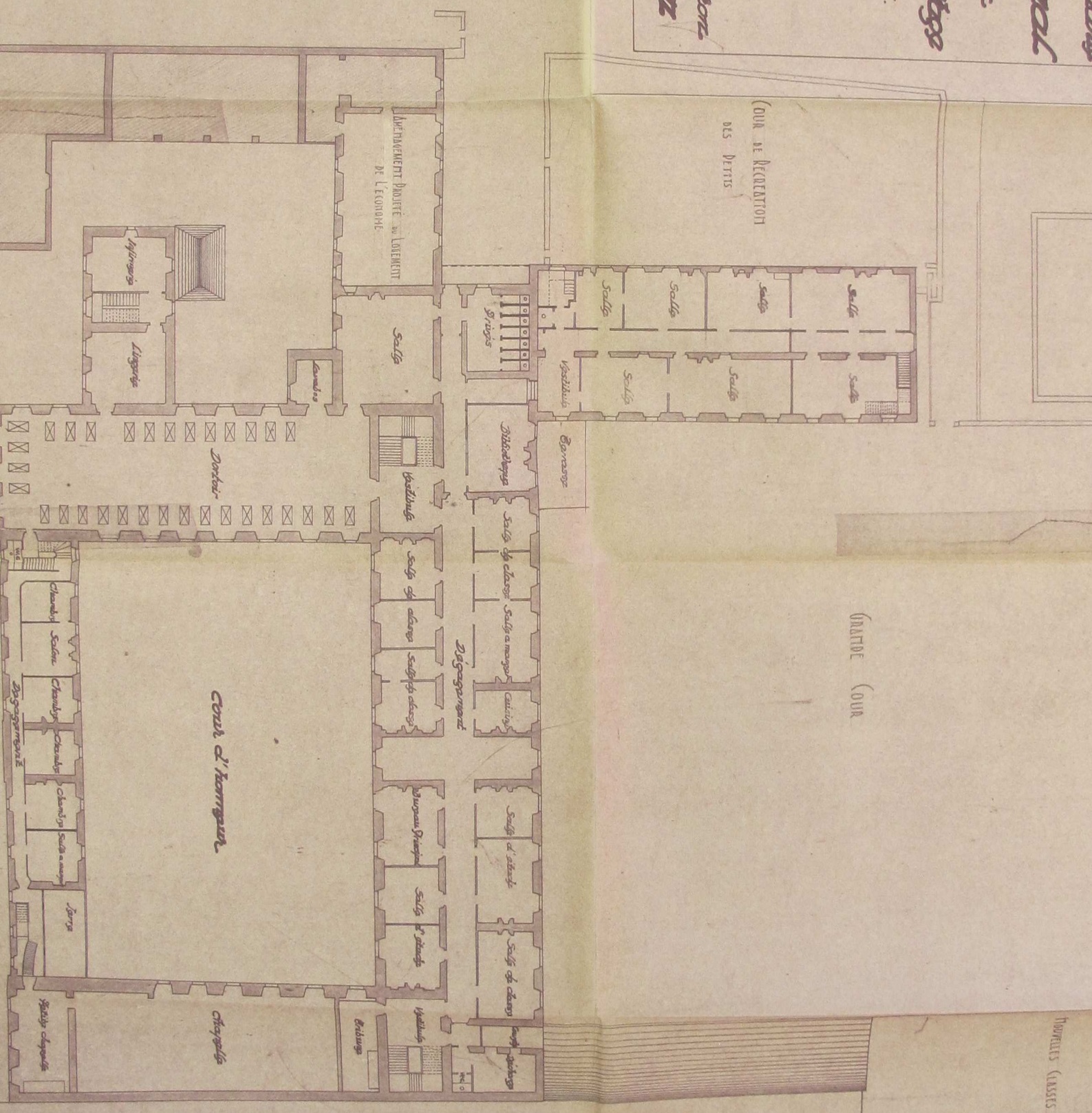
*Plan du Bâtiment et des*

*Collège: 0.0057 n.m.*

*C. Baquy*

*Dessiné par la Ville d'Orion*

*Plan - Orion*  
*Le 14 Mai 1947*

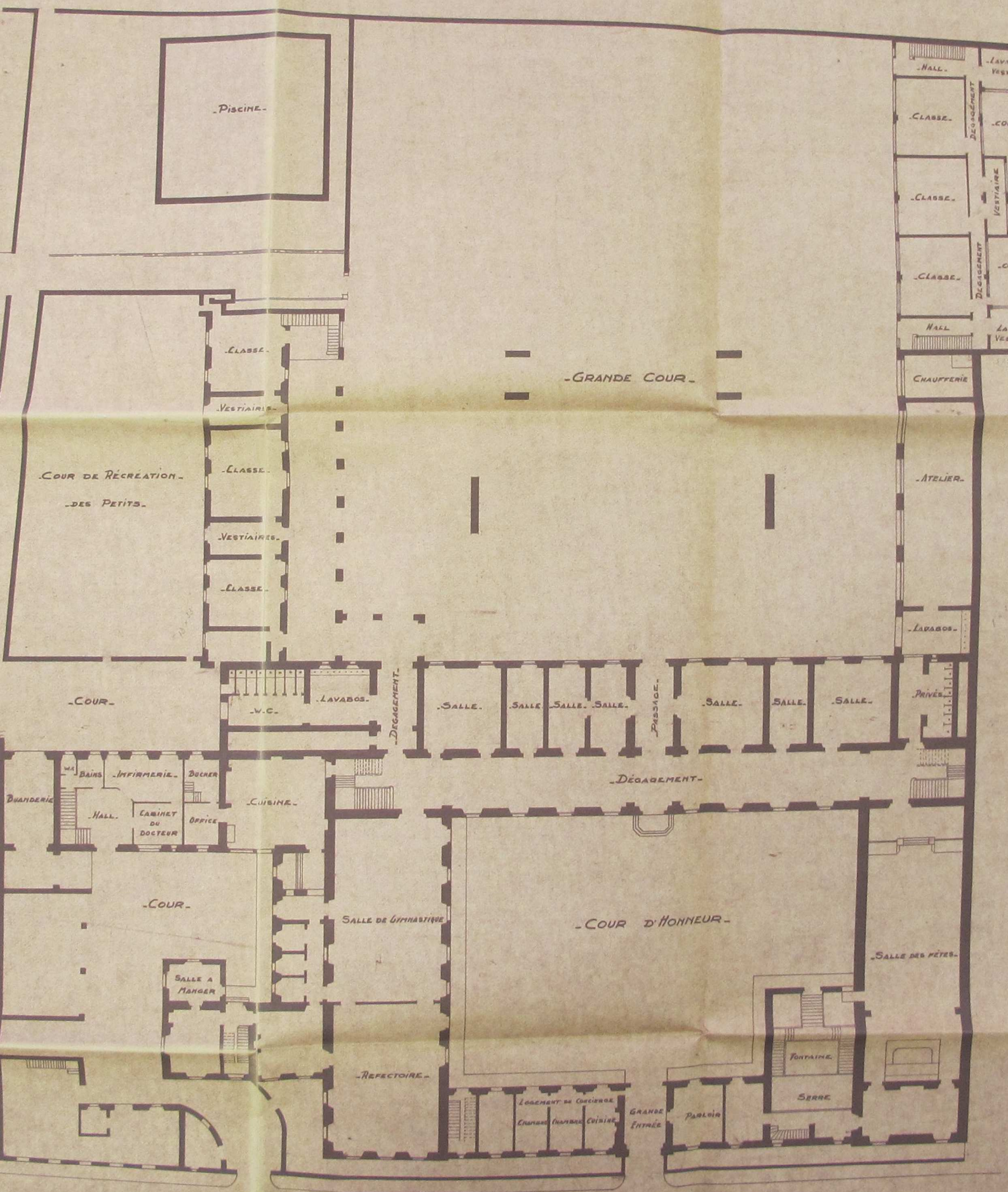


PROJETTES (LASSES)

— COLLÈGE CLASSIQUE ET MODERNE D'OLORON S<sup>T</sup>MARIE —

— PLAN D'ENSEMBLE —

— ÉTAT DES LIEUX —



DRESSÉ PAR L'ARCHITECTE DE  
LA VILLE D'OLORON S<sup>te</sup> MARIE

OLORON LE 5 JANVIER 1949